

## **GARANTIE LIMITÉE - QUÉBEC MÉDICAL**

**OFFRANT :**           PHYSIO-TRACE INC. (faisant affaire sous le nom et ci-après désignée « **QUÉBEC MÉDICAL** »)  
2475 boulevard Casavant Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7E5

### **1. GARANTIES**

QUÉBEC MÉDICAL est fière d'offrir une garantie limitée de UN (1) an ses toiles de leviers à compter de l'achat du produit, sur toutes défauts, laquelle garantie témoigne de la confiance de QUÉBEC MÉDICAL envers son produit. La présente garantie s'applique au produit dès la date d'acquisition, offertes au client et sont limitées au marché du Canada.

### **2. EXCLUSIONS**

Les obligations et responsabilités de QUÉBEC MÉDICAL sous cette garantie limitée sont expressément conditionnelles et assujetties aux dispositions suivantes :

- i. que l'utilisation du produit doit avoir été faite en conformité suivant les instructions fournies par QUÉBEC MÉDICAL;
- ii. que cette garantie limitée ne s'applique pas à une mauvaise utilisation, à un usage abusif, une utilisation négligente du produit et/ou à un entretien déficient de celui-ci par le client ou toute personne mandatée par ce dernier;
- iii. que cette garantie limitée ne s'applique pas dans l'éventualité où toute personne autre que QUÉBEC MÉDICAL ou l'un de ses mandataires procède à des travaux additionnels de réparation, modification sur le produit vendu;
- iv. que cette garantie limitée ne s'applique pas si les dommages résultent d'une usure normale des matériaux utilisés dans le cadre de la fabrication du produit, dont notamment et non limitativement une altération atmosphérique, décoloration ou dommages causés par l'exposition au soleil, aux produits chimiques ou produits non recommandés, etc.; et
- v. que cette garantie limitée ne s'applique pas si le dommage faisant l'objet d'une réclamation par l'acheteur est occasionné par un cas de force majeure.

En aucun cas QUÉBEC MÉDICAL ne peut être tenue responsable pour aucun dommage spécial, indirect ou consécutif, incluant sans limitation, la perte de profits, les pertes reliées aux affaires ou d'autres sortes résultant de toute dérogation à cette garantie limitée ou du contrat de vente du produit, ou d'une négligence quelle qu'elle soit (simple ou importante) ou autres actes ou omissions de la part de QUÉBEC MÉDICAL et ses agents ou employés. L'obligation de QUÉBEC MÉDICAL sous cette garantie limitée se limite à la réparation, la restauration ou au remplacement de l'item garanti, à son choix et entière discrétion. Si une réclamation est faite en rapport avec un item qui n'est plus disponible, QUÉBEC MÉDICAL se réserve le droit à son entière discrétion, de remplacer ledit item, par un item équivalent

au niveau de la qualité et du prix, dans le but de s'acquitter de ses obligations concernant cette garantie limitée. Nonobstant toutes autres dispositions de cette garantie limitée, le maximum de responsabilité de la part de QUÉBEC MÉDICAL, pour bris de ces garanties limitées, sera un montant égal au prix original de l'item au contrat de vente du produit.

Sauf ce qui est expressément stipulé dans cette garantie limitée, il n'y a pas d'autres garanties orales ou écrites, expresses ou implicites découlant d'opérations ou transactions commerciales et toutes ces garanties implicites sont expressément désavouées. Aucun employé, ni agent, ni toute autre personne n'est autorisée par QUÉBEC MÉDICAL à assumer aucune responsabilité additionnelle à celles indiquées dans la garantie limitée contenue aux présentes.

### **3. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION**

- i. Pour faire une réclamation en vertu de la garantie limitée contenue aux présentes, le client doit aviser par écrit QUÉBEC MÉDICAL dans les TRENTE (30) jours suivants défectuosité (à la première occurrence). Le client est également tenu de fournir toute information et pièce justificative nécessaire à l'examen de la défectuosité alléguée dans un formulaire écrit incluant notamment, une description du défaut (nature et étendue) et la date de découverte de la défectuosité. Ce formulaire de garantie se retrouve en ligne sur le site [www.quebecmedical.com](http://www.quebecmedical.com) et le client doit inclure ledit formulaire dûment rempli et signé et l'envoyé avec le produit défectueux chez QUÉBEC MÉDICAL au 2475 boulevard Casavant Ouest à Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7E5.
- ii. Sur réception formulaire et du produit par QUÉBEC MÉDICAL, le client doit permettre à celui-ci ou l'un de ses mandataires, d'investiguer quant à la source de la défectuosité, et ce, sans restriction aucune.
- iii. Toute entente entre QUÉBEC MÉDICAL et le client quant au dommage constitue une résolution finale et totale de toute garantie offerte par QUÉBEC MÉDICAL quant au produit.